



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N °1, décembre 2020

Volume 1

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)

SINSIN Brice (UAC, Bénin)

ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)

AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)

AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)

TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)

KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)

GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)

OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)

CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)

SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)

VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)

TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)

OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)

HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)

KOLA Edinam (UL, Bénin)

CLEDJO Placide (UAC, Bénin)

CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)

OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)

ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)

GONZALLO Germain (UAC, Bénin)

KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)

KAUDJHS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)

YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)

HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)

BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), ANAGONOU Désiré (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	FANGNON Bernard : <i>Dynamique foncière et vulnérabilité des exploitations maraichères dans la commune de Sèmè-Podji (sud-est du Bénin)</i>	05-20
2	KOUAKOU DJAHA NIMLAN Josiana, AMANI ASSIE Felix, BRIN ADOU Kouabenan, KOFFI YAO Jean Julius : <i>Retour des migrants agricoles et problèmes fonciers dans la sous-préfecture de Brobo (Centre de la Côte d'Ivoire)</i>	21-34
3	IBRAHIMA MOUNKAILA Ridouane, DIPAMA Jean-marie, BONTIANTI Abdou, BACHIR Mourtala : <i>Variations climatiques, pressions anthropiques et dynamiques de l'occupation et de l'utilisation des sols : analyse sur les facteurs de la dégradation des terres dans les communes Kourteye, Simiri et Ouallam (Niger)</i>	35-51
4	BASSE Orou Yorou Guy Aymard, ABDOULAYE Abdoul Ramane, TONDRO MAMAN Abdou-Madjidou, GIBIGAYE Moussa : <i>Perceptions des acteurs agricoles sur les déterminants des changements spatio-temporels de la végétation dans le bassin supérieur de l'Okpara au Nord-Bénin</i>	52-64
5	ASSI-KAUDJHIS Narcisse : <i>Contribution des potentialités endogènes à la gestion de la commune d'Oume (Centre- Ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	65-77
6	TRAORE Diakalya, SOME YELEZOUOMIN STEPHANE Corentin, FANGNON Bernard, DA DAPOLA EVARISTE Constant : <i>Emergence de l'agriculture de rente et dynamique de la gouvernance coutumière du foncier dans la commune de Kangala (Burkina Faso)</i>	78-88
7	HOUINSOU TOGNIDE Auguste, NASSIHOUNDE COCOU Blaise, KPATOUKPA Kweshivi Bienvenu : <i>Problématique de la gestion foncière dans la commune de Tôffo au Sud-Bénin</i>	89-104
8	AHODO-OUNSOU NADOHOU ALODEDJI Richard, TOHOZIN Antoine Yves et GIBIGAYE Moussa : <i>Enjeux fonciers et jeux d'acteurs dans l'espace rural de la commune de Zê (Bénin)</i>	105-117
9	ABOUDOU YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou : <i>Enjeux et défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè au Centre du Bénin</i>	118-134
10	Vincent MOUTEDE-MADJI, Beltolna MBAINDOH : <i>Exploitation pétrolière et dynamique des espaces ruraux dans le Département de la Nya en République du Tchad</i>	135-148

11	ANGOA Roseline Ella Ehoué, KOULAÏ Armand, TAPÉ Bidi Jean : <i>Déterminants et incidences spatio-sociales de la paysannerie dans la localité d'Arrah à l'est de la Côte d'Ivoire</i>	149-160
12	KOUMASSOU M. Thréance, YABI Ibouraïma, BALOUBI M. David, HOUSSOU Christophe Sègbè : <i>Ecueils du code foncier domanial et pratiques foncières locales dans les communes d'Aplahoué et de Klouékanmey</i>	161-176
13	KOUASSI Konan, KOFFI Guy Roger Yoboué, N'GUESSAN N'GUESSAN Francis, ASSI-KAUDJHIS P. Joseph : <i>Enclavement fonctionnel et accès aux marchés ruraux dans la sous-préfecture de Bonon en Côte d'Ivoire</i>	177-191
14	ASSEMIAN Assiè Emile, KOUAKOU Yao Fabrice, BOTTI Vanie David : <i>Cartographie des zones humides destinées à l'agropastoral et à l'approvisionnement en eau potable de la commune de Katiola (centre-nord de la Côte d'Ivoire) par télédétection</i>	192-207
15	SANOU Bakary, ADAM Youssoufou, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou, DAKOU Bio Sylvestre, GIBIGAYE Moussa : <i>Dynamique institutionnelle de gouvernance et d'aménagement des espaces frontaliers en Afrique de l'Ouest</i>	208-221
16	KRAMO Yao Valère : <i>Accessibilité géographique aux structures sanitaires et stratégies de résilience en milieu rural dans le Département de Gagnoa en Côte d'Ivoire</i>	222-235
17	ODJOUBERE Jules, DAOUDOU O. Laurent, LAOUROU Jean : <i>Impacts de la pression anthropique sur la forêt classée de l'Ouémé-Boukou dans la commune de Savè au Bénin</i>	236-246
18	GBENOU Pascal, GBESSO Gbodja Houéhanou François, GIBIGAYE Moussa : <i>Spatialisation, usages et essai de multiplication massive des plants de <i>Pterocarpus santalinoides</i> DC. en pépinière dans la commune d'Abomey-Calavi</i>	247-257
19	MAGNINI Seindira : <i>Analyse des perceptions liées à la mobilité des enfants dans la province du Sourou au Burkina Faso</i>	258-270

EMERGENCE DE L'AGRICULTURE DE RENTE ET DYNAMIQUE DE LA GOUVERNANCE COUTUMIERE DU FONCIER DANS LA COMMUNE DE KANGALA (BURKINA FASO)

EMERGENCE OF CASH FARMING AND DYNAMICS OF CUSTOMARY LAND GOVERNANCE IN KANGALA'S MUNICIPALITY (BURKINA FASO)

**TRAORE Diakalya^{1*}, SOME Yélézouomin Stéphane Corentin², FANGNON Bernard³, DA Dapola
Evariste Constant**

¹Université Joseph KI-ZERBO, Sciences Humaines (SH), Géographie / Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés (LDES), 03 BP 7021 Ouagadougou 03, Burkina Faso.

²Université Norbert ZONGO de Koudougou, Lettres des Sciences Humaines (LSH), Géographie / Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LABOSH), 01 BP 6820 Ouagadougou 01/ Université Joseph KI-ZERBO, Sciences Humaines (S.H), Géographie / Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés (LDES), 03 BP 7021 Ouagadougou 03, Burkina Faso
³ Université d'ABOMEY-CALAVI, FASHS / Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA), Bénin.

*Auteur correspondant : E-mail : ziediakyatraore@gmail.com, Tél : + 226 70 89 18 22 / 75 74 70 97

RESUME

L'étude a été réalisée dans la commune rurale de Kangala au Burkina Faso. Elle s'inscrit dans le contexte de l'émergence de l'agriculture de rente et le développement de l'individualisme agraire. L'objectif est de caractériser la gouvernance coutumière du foncier dans un contexte de généralisation de la culture cotonnière et de l'arboriculture fruitière dans la commune de Kangala. Il s'agit de décrire l'évolution des systèmes de production et leurs impacts sur la gestion coutumière des terres.

La collecte des données a été réalisée auprès de 105 individus dont les 15 chefs de terres ainsi que 6 producteurs de cultures de rentes, choisis de façon raisonnée par village de la commune. Sphinx a servi à l'analyse des données de l'enquête.

Les résultats attestent que la pratique de l'agriculture de rente engendre une redéfinition des règles de gestion coutumière des terres. Avant 1973, 90,2 % de la population pratiquaient la culture céréalière et 9,7 % des concessions disposaient, en plus de ces spéculations, d'un champ de coton. Entre 1980 -1990, la promotion de l'arboriculture révolutionne l'agriculture de rente. De 1990 à 2000, les paysans qui ne produisaient que des céréales représentaient 1,3 % de la population tandis que 63,4 % produisait des céréales et du coton et 25,2 % pratiquait la céréaliculture et l'arboriculture. Puis de 2000 à 2010 et de 2010 à 2018, les producteurs de céréales et de coton sont passés respectivement de 49,6 % à 5,9 % contre 50,4 % et 91,1 % de producteurs de fruits et de céréales pour la même période. La recherche du gain monétaire et les avantages liés à l'adoption de l'agriculture de rente remettent en cause la gestion coutumière du foncier notamment le droit d'usage collectif des terres du lignage.

Mots clés : Agriculture de rente, Gouvernance coutumière du foncier, Commune de Kangala.

ABSTRACT

The study was carried out in Kangala's municipality in Burkina Faso. It is in the context of the emergence of cash farming and the development of agrarian individualism. The objective is to characterize the customary governance of land in a context of generalization of cotton and fruit growing. The aim is to describe the evolution of production systems and their impacts on customary land management.

Data were collected from 105 individuals, including the 15 heads of land and 6 producers of cash crops, selected in a reasoned manner by the village of the municipality. Sphinx was used to analyze the survey data.

Results show that the practice of cash farming leads to a redefinition of customary land management rules. Before 1973, 90.2 % of the population cultivated cereals and 9.7 % of concessions had, in addition to these speculations, a cotton field. Between 1980 and 1990, fruit growing's promotion revolutionized cash farming. From 1990 to 2000, farmers who produced only cereals accounted for 1.3 % of the population, while 63.4 % produced cereals and cotton and 25.2 % practiced cereals and arboriculture. From 2000 to 2010 and from 2010 to 2018, cereals and cotton producers went from 49.6 % to 5.9 % respectively, compared to 50.4 % and 91.1 % of fruit and grain producers for the same period. The search for monetary win and the benefits associated with the adoption of cash farming call into question the customary management of land, in particular the right to collective use of lineage lands.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso et partant, la commune de Kangala a été pendant longtemps marquée par une agriculture de subsistance fondée sur la production de céréales. Ce système agricole a été profondément bouleversé au cours des trente dernières années car la production s'est désormais orientée successivement vers la culture du coton puis celle des arbres fruitiers notamment les agrumes, les manguiers et les anacardiens (A. Kékélé, 2015 ; D. Traoré, 2015, 2017). Ces mutations des systèmes agraires marquent l'avènement d'une agriculture de marché basée essentiellement sur la production des cultures de rente.

La culture du coton et récemment l'arboriculture fruitière constituent des sources de revenus monétaires et impriment une dynamique dans l'utilisation des terres. Ce nouveau contexte économique a non seulement entraîné l'extension des superficies agricoles mais a aussi mis à rude épreuve la gestion traditionnelle des terres dans la commune de Kangala (D. Traoré, 2015). Il donne lieu à une nouvelle configuration spatiale et imprime aussi une dynamique nouvelle au régime foncier de la commune. Cette tendance est également accentuée par la croissance démographique, surtout l'augmentation de la population rurale qui engendre un accroissement de la pression sur les ressources naturelles notamment les terres. Les activités humaines transforment alors la plupart des paysages du monde pour satisfaire les besoins socio-économiques des populations. En Afrique occidentale et particulièrement au Burkina Faso, la diffusion des cultures de rente telles que le coton et l'arboriculture fruitière garantissent des revenus réguliers aux paysans. Ces derniers élaborent alors des stratégies d'appropriation des terres dans les conditions où la gouvernance coutumière du foncier ne leurs accordent qu'un droit d'usage temporaire (L. Fahrig, 2003 ; J. Alokonn'guessan et *al.*, 2018 ; C. O. Samb et *al.* 2018). Dans la commune de Kangala, les systèmes de production ont évolué d'un système de production essentiellement céréalière à un système de production arboriculture fruitière en passant par celui de rotation biennale céréales-coton. L'organisation spatiale d'une localité est, d'ailleurs, en partie liée à son régime foncier, qui désigne « l'ensemble des dispositions prises par une société pour régler les droits sur les terres et les formes d'acquisition de celles-ci » (Y. S. C. Somé, 1997, p.66). C'est aussi, un ensemble de règles juridiques, écrites ou orales, gouvernant l'accès à la terre par les hommes, son utilisation par eux, ainsi que sa circulation entre eux. Ces définitions révèlent l'intérêt de l'accès à la terre en milieu rural d'autant plus qu'elle constitue le principal facteur de production. Mieux, elles rappellent le droit foncier et suscitent trois questions fondamentales : qui détient ou qui est propriétaire de la terre ? quels droits peut-on exercer sur la terre ? et enfin comment disposer du droit d'exploitation de la terre ? (Rochegude, 2000) in (L. Dambo, 2016, p.64). Ces questions s'imbriquent et s'inscrivent dans une logique de gestion des terres qui dépend fortement des systèmes de production dont disposent un peuple. Un système de production peut d'ailleurs être défini comme l'ensemble des techniques et des choix opérés par une communauté pour tirer parti de ses terres (Y. S. C. Somé, 1997, p. 49).

Aussi, le système de culture est-il l'ensemble des combinaisons culturelles adoptées par les agriculteurs afin d'assurer leur sécurité alimentaire et financière ou de se convaincre de sa rentabilité. Il répond également et le plus souvent à des considérations qui ont trait au foncier c'est-à-dire assurer la conservation de la terre et de ses aptitudes de production ainsi que l'affirmation du droit de propriété et d'usage. L'objet de la présente étude est de caractériser la gouvernance foncière coutumière dans un contexte d'émergence d'une agriculture de rente dans la commune de Kangala. Il s'agit de décrire l'évolution des systèmes de production et leurs impacts sur la gestion des terres.

1. MATERIEL ET METHODES

Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée dans la commune de Kangala. Ladite commune est située à l'Ouest du Burkina Faso, précisément au sud-ouest de la province du Kéné Dougou. Elle se localise entre 10°50'00'' et 11°8'20'' de latitude Nord et entre 5°23'20'' et 5°3'20'' de longitude Ouest (figure 1). C'est une commune rurale composée de 15 villages : Bama, Bakaribougou, Dioforma, Kafiguila, Kagnabougou, Kangala, Kotoura, Lanfiera, Mahon, Moussabougou, Niampédougou, Ouolokoto, Sayaga, Sokouraba et Ziwahiri ; avec pour chef-lieu communal Kangala. La commune est limitée à l'Est par les communes de Djiguouèra et de Samoghiri ; à l'Ouest et au Nord par la commune rurale de Koloko ; au Sud-ouest et au sud par les communes rurales de Ouéléni et de Kankalaba, toutes les deux appartenant à la province de la Léraba.

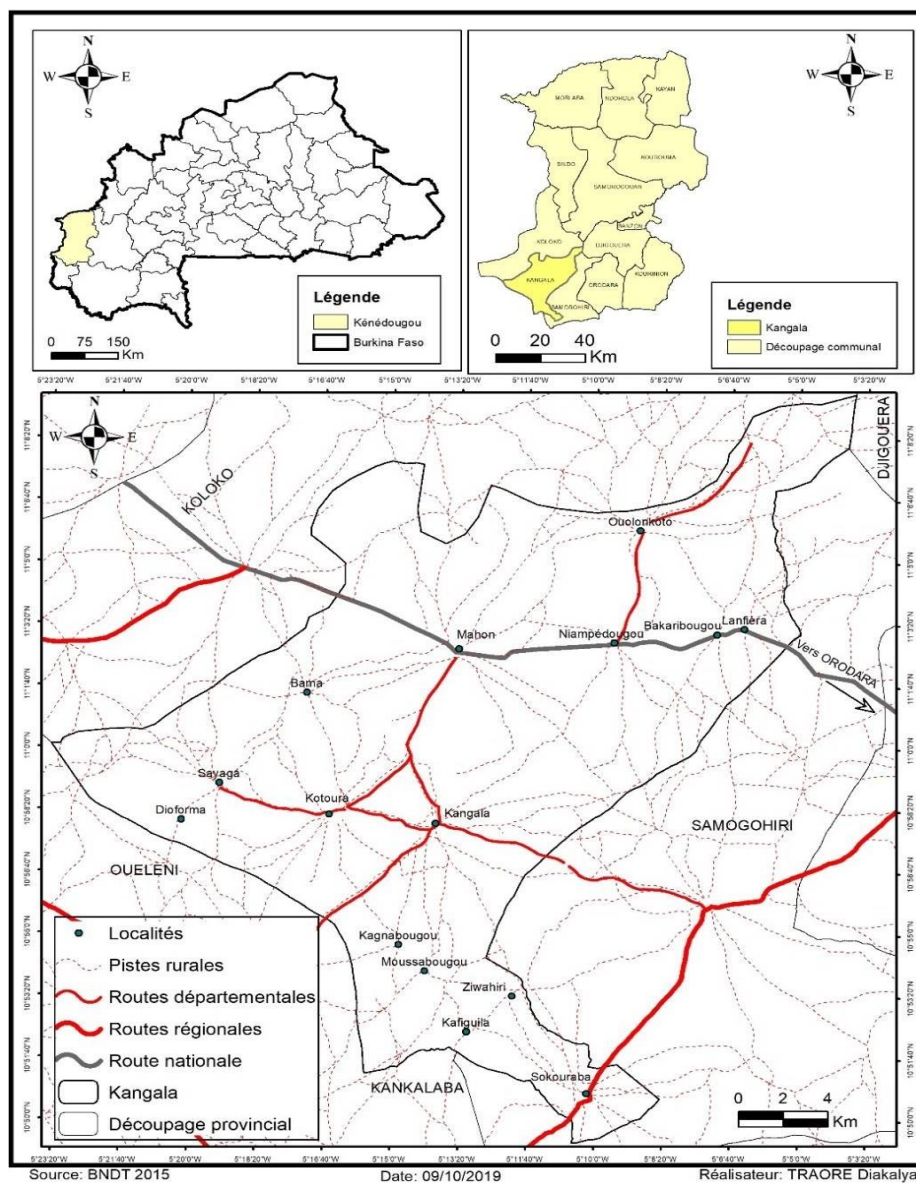


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Kangala

Approche méthodologique

La méthodologie a utilisé à la fois les enquêtes socio-économiques et la recherche bibliographique. L'enquête a été réalisée auprès de 105 individus. L'échantillon a concerné les chefs (15) de terres des 15 villages qui composent la commune ainsi que 6 producteurs de cultures de rentes et ou de cultures commerciales par village de la commune. Les producteurs choisis aléatoirement et enquêtés ne relèvent pas des lignées qui gèrent les terres. Les interviews administrées aux chefs de terres ont porté sur les conditions d'acquisition et d'accès aux terres conformément au droit coutumier et le dynamisme de la gestion coutumière du foncier. En ce qui concerne les chefs d'exploitation, le questionnaire a comporté quatre volets : les superficies emblavées, les types de cultures, les modes d'acquisition et de mise en valeur des terres.

Les réponses à ces différentes questions ont été organisées en deux catégories de résultats à savoir la dynamique des systèmes de production et l'évolution de la gestion coutumière des terres.

2. RESULTATS

Dynamique des systèmes de production

Systèmes de production avant l'avènement de l'agriculture de rente

Bien avant l'avènement des cultures de rente, les systèmes traditionnels de culture se caractérisaient par une agriculture d'autosuffisance, moins mécanisée et utilisant peu d'engrais chimique, de pesticide et d'herbicide dans la commune de Kangala. Les principales spéculations étaient le mil, le sorgho et le maïs cultivés respectivement par 52,8 %, 35,3 % et 11,8 % des paysans. L'agriculture, de type extensif utilisait la daba ou la houe comme principaux outils de semis et de labour (planche 1). En considérant le niveau de mécanisation de l'agriculture, K. Kambiré, (2000, p.7) nomme ce système, le système de culture manuelle.

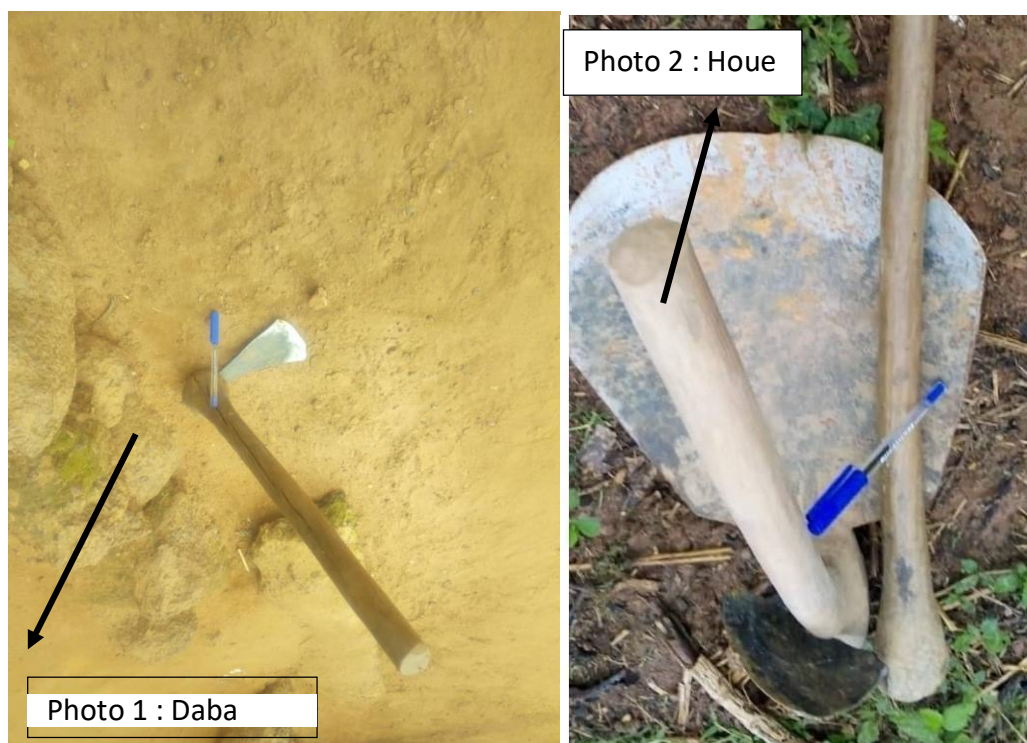


Planche 1 : Outils du système cultural manuel
Prise de vue : TRAORE Diakalya, décembre 2019

La jachère, sur une échéance de 15 ans en moyenne, constituait le moyen le plus efficace permettant aux sols de reconstituer et de maintenir leur fertilité pour l'ensemble des enquêtés. A l'époque, l'assolement ou la rotation des cultures qui se manifestait par une succession de patate douce, de voandzou et de haricot sur les terres nouvellement défrichées, puis par la culture de maïs, de mil et de sorgho, sur les mêmes terres deux à cinq ans plus tard, répondait aussi à cette logique de maintien et restauration de la fertilité des sols (Tableau 1).

Tableau I : Taux de rotation de cultures céréalières sur un même sol de 0-5 ans avant 1990

Spéculations	Patate douce	Voandzou	Haricot	Maïs	Mil	Sorgho	Sésame
Temps de rotation							
Nouveau champ	33,9	44,33	10,22	2,4	2,33	2,07	4,75
1 à 2 ans	2,85	1,43	2,75	16,66	39,07	36,39	1,85
2 à 3 ans	1,33	1,25	3,45	12,85	44	34,46	2,66
3 à 5 ans	15,88	9,66	2,49	10,79	24,55	30,75	5,88

Source : Données terrain, décembre 2019

De l'observation du tableau, 44,33 % des exploitants cultivaient le voandzou pour mettre en valeur les nouveaux champs, puis 33,9 % et 10,22 % pratiquaient la culture de la patate douce et le haricot pour les mêmes espaces. Par ailleurs, le mil, le sorgho et le maïs remplacent les précédentes spéculations au cours des deux premières années succédant le défrichement. Alors 39,07 % ; 36,39 % et 16,66 % des paysans affectent ces champs respectivement au mil, au sorgho et au maïs. Ces cultures occupent les superficies emblavées de la majorité des agriculteurs jusqu'à la mise en jachère des champs. Aussi, jusqu'en 1980, 85,5 % de la population pratiquait exclusivement la culture céréalière. Les 14,5 % pratiquaient à la fois la culture céréalière et l'arboriculture sur des espaces excédant rarement 1 ha et ceci dans le cadre du collectivisme agricole. Pendant cette période, pour tous les enquêtés (100 %), les superficies emblavées appartenaient à des concessions et non à des ménages.

Evolution des systèmes de production arboriculture fruitière et du coton

Longtemps caractérisé par une agriculture de subsistance fondée sur la production céréalière, le Burkina Faso et en particulier la commune de Kangala, a été marquée au cours des trois dernières décennies par des mutations dans les systèmes agraires. Cette évolution agraire a été d'abord marquée par la relance de la culture cotonnière à partir de 1985. En effet, jusqu'en 1985, la culture du coton était associée aux céréales et reléguée au second plan. Sa culture remonte à des temps immémoriaux selon la tradition orale et ne répondait qu'à trois finalités à savoir la satisfaction des besoins domestiques, rituels et économiques (A. Schwartz, 1994, p. 190 ; C. Renaudin, 2011, p. 136). A partir de 1985, la culture du coton a été relancée grâce à l'intégration de la filière à l'économie du marché international, aux innovations et aux mesures incitatives de l'époque. Elle a eu pour corolaire l'extension des superficies défrichées et la dégradation du couvert végétal (S. Kanté et T. Defoer, 1995 ; O. Kaboré, 2013; S. Soulama et *al.*, 2015). Alors, au cours des décennies 1980 52,66 % des enquêtés disposaient au moins d'un hectare de coton avec pour objectif principal la satisfaction des besoins économiques. En outre, la tendance actuelle à l'arboriculture fruitière de la commune de Kangala est liée à la variation et à la baisse continue des cours mondiaux du coton. En effet, le prix du coton dépend du cours très irrégulier de l'indice A Cotlook fixé à New York et libellé en dollar. Considérant la parité fixe de la monnaie burkinabé (F CFA) avec l'Euro et la faiblesse du dollar par rapport à la monnaie de

l'Europe, les producteurs du Burkina Faso occupent une position désintéressant sur le marché international (V. Hauchart, 2007). C'est pourquoi, l'ensemble des enquêtés se sont convertis en producteurs fruitiers ou pratique l'association arboriculture-céréalière.

De l'introduction des arbres fruitiers exotiques depuis la colonisation, l'arboriculture fruitière a évolué en dents de scie au Burkina Faso. Elle a connu un essor inédit de courte durée avec l'appui du projet fruitier FLEX FASO en 1980 (S. N. Ouédraogo, 2002). Toutefois, la filière vient de retrouver ses marques d'antan. Ce regain d'intérêt de l'arboriculture tient à de multiples facteurs et se manifeste par l'importance des superficies accordées à la filière par rapport à celles des autres spéculations (Figure 2). De 1990 à 2000, les paysans qui ne produisaient que des céréales représentaient 1,3 % de la population tandis que 63,4 % produisait des céréales et du coton et 25,2 % pratiquait la céréaliculture et l'arboriculture. Puis de 2000 à 2010 et de 2010 à 2018, les producteurs de céréales et de coton sont passés respectivement de 49,6 % à 5,9 % contre 50,4 % et 91,1 % de producteurs de fruits et de céréales pour la même période.

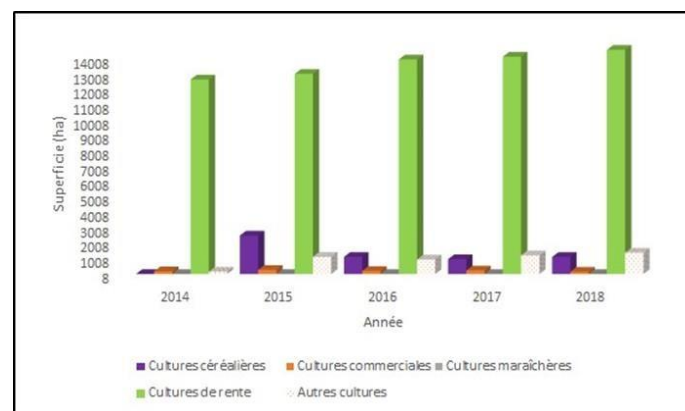


Figure 2 : Evolution des superficies des spéculations de 2014 à 2018

Source : ZAT/Kangala, D. TRAORE, novembre 2019

L'instabilité du cours du coton a alors poussé une frange non négligeable des producteurs à l'adoption d'une attitude prudente et méfiante. Si certains ont diminué les superficies de coton au profit de l'arboriculture ou de l'association arboriculture-céréales, d'autres l'ont carrément abandonné. Par conséquent, les spéculations arboricoles, notamment les agrumes, le manguier et surtout l'anacardier dont la culture était marginalisée, ont pris de l'intérêt afin de varier les activités et les revenus des paysans (P. L. Sutter, 2010). La dynamique arboricole est notamment liée aux potentialités agro-écologiques qu'offre la commune de Kangala au manguier, aux agrumes et à l'anacardier. Elle représente une nouvelle alternative de revenus pour les paysans au regard de l'instabilité et de la chute des avantages économiques de la production cotonnière. A l'opposé des cultures annuelles qui mobilisent les terres à court terme, les cultures de rente les affectent pour une longue durée et donnent un droit exclusif aux propriétaires de vergers. Cette monopolisation des terres redéfinit les modes de gestion coutumière.

Effets de l'émergence de l'agriculture de rente

Gestion coutumière des terres dans la commune de Kangala à l'épreuve de l'individualisme agraire : conséquence de la culture du coton et de l'arboriculture

Dans la commune de Kangala la terre n'était pas l'apanage d'un individu, elle appartenait à la communauté. En tant que bien commun, sa gestion était confiée à l'aîné du lignage. La succession se fait en fonction du principe du patriarcat à Kangala. Considéré comme garant des coutumes en matière de gouvernance foncière fondée sur le collectivisme, le chef de terre

distribue les terres aux chefs de ménages qui exercent une activité agricole. Cette distribution s'inscrit dans les prérogatives du chef qui est habilité à confier le droit d'usage aux membres du lignage. En effet, la gouvernance foncière s'appuie sur le principe d'incessibilité, puisque la terre est une propriété commune. Appartenant à la collectivité ou à la communauté, ce principe excluait alors toute initiative de concession au droit de propriété individuelle. Cette gestion communautaire des terres est le principe commun que partagent toutes les localités de la commune de Kangala.

En observant les principes du droit traditionnel, la terre n'était pas un article marchand. Son attribution à valeur spéculative était donc proscrite dans la zone d'étude. Par contre, son acquisition était fonction du genre. Cela justifie, le fait qu'aucun chef de ménage ne soit du sexe féminin dans la population statistique de cette étude, mais tous du genre masculin. Les hommes sont alors les héritiers du foncier d'autant plus le droit d'appropriation n'est pas accordé aux femmes. Cependant le droit d'exploitation est accordé aux femmes lorsqu'elles désirent entreprendre une activité agricole, que ce soit chez son époux ou dans sa famille paternelle.

L'accès à la terre pour les hommes se fait selon trois modes : l'héritage, le don et le prêt. C'est pourquoi, 99,3 % de la population de Kangala ont acquis leurs terres par héritage et 0,7 % possèdent les leurs par prêt. Les derniers sont des migrants et les premiers sont autochtones. Aucun propriétaire terrien ne dispose de sa terre par don. Ce système a disparu avec l'avènement de l'économie de marché propulsé par la culture du coton puis de l'arboriculture. En effet, adoptée dans la zone ouest vers 1950, la traction animale a connu un envol spectaculaire à partir de 1973 suite aux activités du projet coton. Les équipements de la traction animale sont passés de 1776 à 50 047 entre 1968 et 1983 dans ladite zone (S. E. Tapsoba, E. Vall, & M. Havard, 2013). Belem, (1985) in S. E. Tapsoba, E. Vall, & M. Havard, (2013), observe que le taux de mécanisation agricole est passé de 3,8 % à 15 % entre 1975 et 1983 dans la zone cotonnière de l'ouest. En 1989, 33 % des exploitants agricoles possédaient un attelage (S. E. Tapsoba., E. Vall, & M. Havard, 2013). Ce pourcentage de possession d'équipements a largement évolué dans la commune de Kangala car 100 % des enquêtés disposent d'au moins un pair de bœufs à traction. Ainsi, les équipements de la traction animale, l'accroissement démographique et la dislocation des concessions d'antan en ménages ont fortement contribué à l'extension spatiale des champs (S. Kanté et T. Defoer, 1995), ce qui s'est traduit par une indisponibilité des terres vacants à attribuer sous forme de don et de prêt. Cette tendance impose une nouvelle stratégie de gestion des terres. De fait, le collectivisme agraire a disparu au profit de l'individualisme agraire.

Fondements de l'individualisme agraire : De la culture du coton à l'arboriculture fruitière dans la commune de Kangala

La gouvernance coutumière du foncier a connu une dynamique interne avec le développement agricole dans la commune de Kangala. De fait, longtemps marqué par une agriculture de subsistance fondée sur la production du mil, du sorgho, du mil et des techniques rudimentaires, le système de production de Kangala a transité par la culture du coton au système arboricole. Cette dynamique est le passage d'un système de gestion collective des exploitations agraires fondé sur une économie de subsistance à une agriculture marchande basée sur la production cotonnière et arboriculture fruitière, qui ont profondément révolutionné la gestion foncière selon les principes coutumiers. Des avis des enquêtés, avant 1973, ils pratiquaient la culture de céréales pour la subsistance et seulement 9,7 % des concessions disposaient d'un champ de coton de deux hectares au maximum. 7,37 % des ménages avaient une paire de bœufs pour la traction animale et 92,62 % ne possédaient que la daba et la houe comme principaux outils de travail. Ce paradigme à changer avec le projet coton intervenu à partir de 1973. Le projet coton a entraîné une

prolifération de la traction animale car le taux de possession d'outils de culture attelée est passé de 20,37 % avant 1973 et à 50,45 % après la même date. Le développement de la production cotonnière a mis à rudes épreuves le collectivisme agricole et a ébranlé les structures sociales de gestion foncières. En effet, la recherche du gain monétaire et les avantages liés à l'adoption de la culture cotonnière remettent en cause la gestion coutumière du foncier notamment le droit d'usage collectif des terres du lignage. Ce gain monétaire est lié à la fois à la culture du coton et celle des cultures vivrières par les chefs de familles nucléaires qui disposaient de lopins de terres. Cette situation leur a permis d'obtenir une autonomie financière et une liberté à l'égard du lignage. A cela s'ajoute l'utilisation des revenus agricoles des concessions à des fins individuelles par les chefs de lignage, qui ont fragilisé le système traditionnel de gouvernance foncière. En outre, la dislocation des concessions en ménages et la recherche de gain monétaire enclenchées par la culture du coton ont été entérinées par l'avènement de l'arboriculture fruitière (photo a, b, c et d). De fait, ce système rompt avec le droit d'usage temporaire des terres par le chef lignager et impose un droit d'usage prolongé. Autrement dit, les plantations de cultures pérennes engendrent un changement des droits d'usage traditionnel en droit d'aliénation sur le foncier acquis par morcellement des terres communautaires. Le droit acquis sur l'arbre planté implique le droit de propriété sur le lopin mise en valeur ou encore le droit de l'arbre n'est pas isolé de celui foncier. C'est pourquoi, le nombres des ménages ne cessent de croître dans la commune de Kangala.



Photo a : Nouvelle exploitation



Photo b : Verger de *Mangifera indica*



Photo c : Verger de *Bixa orellana*



Photo d : Plantation d'*Anacardium occidentale*

Planche 2 : Aperçu des exploitations arboricoles dans la commune de Kangala

Prise de vues : TRAORE Diakalya, décembre 2019

3. DISCUSSION

Les résultats obtenus des enquêtes de terrain montrent le dynamisme des systèmes de production dans la commune de Kangala. Les systèmes de production sont partis d'une agriculture de

subsistance à la pratique des cultures de rente notamment l'arboriculture fruitière en passant par la culture cotonnière. Cette évolution des systèmes de production est le manifeste du passage d'un système de gestion collective des exploitations agraires fondé sur une économie de subsistance à une agriculture marchande basée sur la production cotonnière et arboriculture fruitière, qui ont profondément révolutionné la gestion foncière selon les principes coutumiers. Ce dynamisme se caractérise aussi par le passage d'une agriculture manuelle à une agriculture à forte traction animale et peu mécanisée. L'arboriculture représente une nouvelle alternative de revenus pour les paysans au regard de l'instabilité et de la chute des avantages économiques de la production cotonnière. Elle engendre une augmentation des superficies emblavées et impacte aussi la gestion coutumière des terres. Ces conclusions sont conformes à ceux obtenues par S. Kanté & T. Defoer, (1995) dans une étude menée dans le bassin cotonnier au sud du Mali, notamment à Koutiala (Danzana). Ils observent que la culture du coton et la traction animale associée à la croissance démographique accélérée ont entraîné l'extension fulgurante des superficies cultivées. La résultante de cette évolution agraire a été une occupation permanente des terres et une installation progressive sur les terres marginales. Ainsi, la mécanisation agricole dans les zones où la densité de la population est relativement faible a-t-elle conduit les paysans à étendre les aires cultivées au lieu d'intensifier la production à l'hectare (S. S. Kaboré, 1999). Avec l'adoption et l'extension de la culture du coton, d'autres buts se sont ajoutés aux objectifs initiaux de la rotation culturale. Ce sont l'augmentation de la fertilité, la lutte contre les plantes adventices, la défense contre les ravageurs et les maladies ainsi que la diversification des cultures (S. S. Kaboré, 1999). La culture du coton a révolutionné les systèmes agricoles en allant d'une agriculture extensive à une agriculture relativement intensifiée. Cette relative intensification résulte de la rotation coton-céréales dont les conséquences ont été l'accroissement des rendements céréaliers lié aux effets d'entraînement. En effet, l'alternance du coton et des céréales sur un même sol permet aux dernières cultures de profiter de l'arrière effet de l'engrais et de diversifier les revenus des paysans (A. Schwartz, 1990 ; A. Kékélé, 2013). Le modèle de rotation adopté par la population communale fut de type biennal ou triennal. Elle se caractérisait par une alternance coton-maïs, coton-maïs-sorgho, coton-maïs-mil, coton-maïs-sorgho/mil-fonio respectivement pour 41,5 % ; 26,33 % ; 21,33 % ; 10,39 % de la population. La prépondérance de la rotation biennale ou triennale coton-maïs sur les autres types d'assolement est liée au fait que ces deux spéculations aient les mêmes exigences en engrais (A. S. Poda, 2004).

Par contre, au Bénin, l'intensification agricole notamment celle de la production vivrière est la résultante de l'utilisation des intrants chimiques. C'est l'une des conséquences de la croissance démographique non seulement mais aussi de la réduction des terres agricoles par exploitant ainsi que de la pression exercée sur les ressources naturelles (B. Fangnon et al, 2012 ; B. Fangnon et al., 2013). A l'opposé des cultures annuelles qui mobilisent les terres à court terme, les cultures de rente les affectent pour une longue durée et donnent un droit exclusif aux propriétaires de vergers. L'appropriation individuelle des terres définit les modes de gestion coutumière. Ces résultats sont similaires à ceux de J. Aloko-n'guessan et al., (2018) qui conclurent que la recherche effrénée du gain monétaire et les avantages liés à l'adoption la culture cotonnière remettent en cause la gestion coutumière du foncier notamment le droit d'usage collectif des terres du lignage. Enclenchée par la culture du coton, elle a été entérinée par l'avènement de l'arboriculture fruitière. De fait, ce système rompt avec le droit d'usage temporaire des terres accordé par le chef lignager et impose un droit d'usage prolongé. Autrement dit, les plantations de cultures pérennes engendrent un changement des droits d'usage traditionnel en droit d'aliénation sur le foncier acquis par morcellement des terres communautaires. Le droit acquis sur l'arbre planté implique le droit de propriété sur le lopin mise en valeur ou encore le droit de l'arbre n'est pas isolé celui foncier. Ce point de vue est également partagé par S. Audouin & A. Gonin, (2016). Ces auteurs stipulent

que l'anacarde est un moteur de territorialisation. Ils précisent que les droits acquis sur les arbres valent dans les pratiques aux droits sur la parcelle du planteur. Il revient à que les droits acquis sur les anacardiens équivalent aux prérogatives d'aliénation des terres agricoles. La croissance démographique et la saturation foncière aidant, l'arboriculture fruitière se révèle comme un tonifiant des discussions sur les droits fonciers au sein des communautés rurales.

CONCLUSION

La dynamique des systèmes de production dans la commune rurale de Kangala a modifié les modes de gestion coutumière des terres. Jadis marqué par une agriculture de subsistance fondée sur la production de céréales et utilisant des techniques rudimentaires, le système de production de Kangala a muté progressivement en système arboricole en passant de la culture du coton. Ce dynamisme agricole est le passage d'un système de gestion collective des exploitations agraires fondé sur une économie de subsistance à une agriculture marchande basée sur la production cotonnière et arboriculture fruitière. Cela a profondément révolutionné la gestion coutumière du foncier.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, KOFFI-DIDIA Marthe Adjoba, et COULIBALY Tiécoura Hamed, 2018, Développement Agricole et Gouvernance Foncière à Tioniaradougou (Nord de La Côte - d'Ivoire). In : *EchoGéo*, mis en ligne le 22 mars 2018, consulté le 18 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15192>; DOI:<http://doi.org/10.4000/echogeo.15192>.
- AUDOUIN Sarah et GONIN Alexis, 2016, L'anacarde : produit de la globalisation , moteur de la territorialisation , l' exemple du Sud du Burkina Faso. In : *EchoGéo*, mis en ligne le 15 septembre, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/13926>; DOI.10.4000/echogeo.13926.
- DAMBO Lawali, 2016, Monétarisation du foncier à Dosso : Décryptage d'une dynamique à enjeux multiples. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement* 2, 63–79.
- FAHRIG Lenore, 2003, Effects of Habitat Fragmentation on Biodiversity. *Annu. Rev. Ecol. Syst.* 34: 487–515.
- FANGNON Bernard, BABADJIDE Charles Lambert, GONZALLO Germain et TOHOZIN Antoine Yves, 2013, Pression démographique et dégradation de l'environnement dans le département du Couffo au Bénin. *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi* 2525 (11), 267–76.
- FANGNON Bernard, TOHOZIN Antoine Yves, GUEDENON Patient et EDORH A. Patrick, 2012, Conservation des produits agricoles et accumulation des métaux lourds dans les produits vivriers dans le département du Couffo (Benin). *Journal of Applied Biosciences* 2 (57), 4168–76.
- HAUCHART Valérie, 2007, Le Burkina Faso, un producteur de coton face à la mondialisation et à la dépendance économique. Regard sur un Sud. Débats, mondialisation et pays du sud. In *Cybergeo: European Journal of Geography*, mis en ligne le 18 janvier 2007, consulé le 05 juillet 2020. URL : <https://journals.openedition.org/cybergeo/2665>.
- KABORE Oumar, 2013, dynamique de l'utilisation des terres dans les écosystèmes de savane et systèmes agraires du bassin versant de la Kompienga (Burkina Faso). Thèse de Doctorat en géographie, Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés, Université de Ouagadougou, p. 281.
- KABORE Simon S., 1999, Etude agro-économique des exploitations en grande culture attelée dans la zone cotonnière ouest du burkina faso: perspective d'intensification. Mémoire de fin

d'étude en Agronomie, Institut du Développement Rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, p.167

KAMBIRE Fabèkourè, 2000, Effets des techniques d'utilisation de la dent IR. sur La production de coton et du Maïs dans la lône cotonnière ouest du Burkina Faso. Institut du Développement rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, p.117

KANTE Salif et DEFOER Toon, 1995, Comment les paysans classent et gèrent leur terre. In *Dossier: Stratégies Paysannes et Dynamiques Foncières*, 42:46–61. Développement, Les Cahiers de la Recherche.

KEKELE Adama, 2013, Variabilité climatiques et adaptation des systèmes de production agricole en Afrique de l'ouest : l'association arboriculture fruitière et culture céréalière. Mémoire de Master, Département de Géographie, Université de Ouagadougou, p.62

KEKELE Adama, 2015, Dynamique des paysages ruraux et systèmes de production dans la commune de Orodara (Ouest du Burkina Faso). L'association arboriculture fruitière et culture céréalière. Mémoire de Master, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p.91

OUEDRAOGO Sylvain Nafiba, 2002, Etude diagnostique des problèmes phytosanitaires du manguier (*Mangifera Indica* L.), de l'oranger (*Citrus Sinensis* (L.) Osbeck) et du mandarinier (*Citrus Reticulata* Blanco) dans la province du Kénédougou. Mémoire de fin d'étude, Agronomie, Institut du Développement, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, p.91

PODA Apollinaire S., 2004, Culture du coton et sécurité alimentaire dans la zone cotnnière de l'ouest du Burkina Faso : Cas de Daboura, Gombélé Dougou et Sidéradougou. Mémoire de fin d'étude, Agronomie, Institut du Développement Rural, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, p.92

RENAUDIN Camille, 2011. Le paysannat cotonnier africain dans la mondialisation : impacts sociaux, économiques et géographiques. Thèse de Doctorat en Géographie, Laboratoire de recherche CNRS UMR 8185 Espaces, Nature, Culture. EA 3766 Gestion des Sociétés, des territoires et des risques, Université Paris-Sorbonne-Paris IV, P.386

SAMB Cheikh Oumar, FAYE Elhadji, DIENG Mamadou, SANOGO Diaminatou, SAMBA Samba Arona Ndiaye et KOITA Bothié, 2018, Dynamique spatio-temporelle des plantations d'anacardier (*Anacardium Occidentale* L.) dans deux zones agro-écologiques du Sénégal. In *Afrique SCIENCE* 14 (3) : 365–77.

SCHWARTZ Alfred, 1994. Culture du coton , sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l ' Afrique subsaharienne . L ' Exemple Du Burkina Faso. In *Sécurité Alimentaire et Développement Durable*, edited by 2000 Technique documentation, 189–97.

SOME Yélézouomin Stéphane Corentin, 1997, Logique paysanne d'occupation des sols dans le Sahel Burkinabé : Exemple de Mira Gourmantché. Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université de Ouagadougou, p.122

SOULAMA Soungalo, KADEBA Abel, NACOULMA Blandine M. I., TRAORE Salif, BACHMANN Yvonne, et THIOMBIONO Adjima, 2015, Impact des activités anthropiques sur la dynamique de la végétation de la réserve partielle de faune de Pama et de ses périphéries (Sud-Est du Burkina Faso) dans un contexte de variabilité climatique. In *Journal of Applied Biosciences* 87 (1): 8047–64.

TAPSOBA Sidpayété Evariste, VALL Eric, et HAVARD Michel, 2013, Introduction et évaluation de la traction monobovine avec le Jouguet IRAD-BF à l'Ouest Du Burkina Faso. Centre Agricole Polytechnique de Matourkou, 98 p.

TRAORE Diakalya, 2015, Les poches de sécheresse et leurs conséquences néfastes sur le maïs et le cotonnier dans la commune de Kangala (Province du Kénédougou au Burkina Faso), Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université de Koudougou, P. 90

TRAORE Diakalya, 2017, Impact positif de l'eau solide sur la productivité à ouagadougou : approche expérimentale, Mémoire de Master, Département de Géographie, Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, P. 64.

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses. Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77